

Le mot du maire



Un budget 2019 responsable et encore une fois ambitieux....

Nous sommes en été, une ambiance qui vient nous donner un regain d'énergie et d'enthousiasme, malgré un manque d'eau persistant qui nous préoccupe tous.

La période de début d'année est toujours consacrée au vote du budget, un moment important, coïncidant avec l'arrivée, tant attendue, des beaux jours et des activités extérieures. Cette année encore, **notre budget est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des services municipaux et des élus**. Un grand merci à eux !

Plus que jamais nous devons marier prudence et ambition. Prudence car les dotations et les subventions peuvent être très changeantes d'une année à l'autre. Nous nous devons également de rester vigilants afin de maîtriser nos charges de fonctionnement et nos dépenses courantes.

Prévoir l'évolution de notre commune **en programmant des investissements, en maîtrisant les coûts de fonctionnement tout en maintenant une grande qualité de nos services publics**, mais aussi en veillant au juste équilibre entre préservation de l'environnement et cadre de vie, tout en accompagnant l'arrivée des nouveaux habitants, tel est le cadre dans lequel nous orientons notre budget 2019.

Mais je ne vais pas tout vous dire dans cet édito ! Je vous laisse découvrir dans ce bulletin, les éléments principaux du budget 2019 et encore bien d'autres sujets.

Je tiens aussi à vous informer de **la réouverture de l'épicerie ou plutôt du multiservices** qui vous fait tant défaut depuis des mois et même des années... Nos commerces locaux sont une richesse : ils permettent à la fois de rendre des services de proximité, de profiter de circuits courts favorables à une meilleure gestion environnementale, mais aussi de maintenir un lien social dans un monde souvent brutal. Et pour les remercier de leur investissement pour Saint-Menoux, jouons le jeu, tous ensemble, de nos commerces et artisans locaux !

Si malgré ces informations, vous avez encore quelques interrogations, n'hésitez pas à poser vos questions en Mairie.

Excellente lecture à vous!

Ludovic JULIEN

Infos pratiques

Mairie

Tel : 04 70 43 92 28 Fax : 04 70 43 78 21

E-mail : mairie@st-menoux.fr Site : www.saint-menoux.net

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi: 8h30-12h et 13h30-18h

Mardi, jeudi : 8h30-12h - Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Permanences maire ou adjoints : samedi 11h à 12h à la mairie

Assistante sociale Mme BOSSONNAY se déplace uniquement **sur rendez-vous** : 04 70 67 03 04

Permanences juridiques Gratuites, **sur rendez-vous** les premiers mercredis de chaque mois entre 9h et 10h à la mairie avec Mme VOITURIN

Communauté de Communes Tel : 04 70 67 11 89
Site : www.cc-bocage-bourbonnais.com

Regard sur les finances

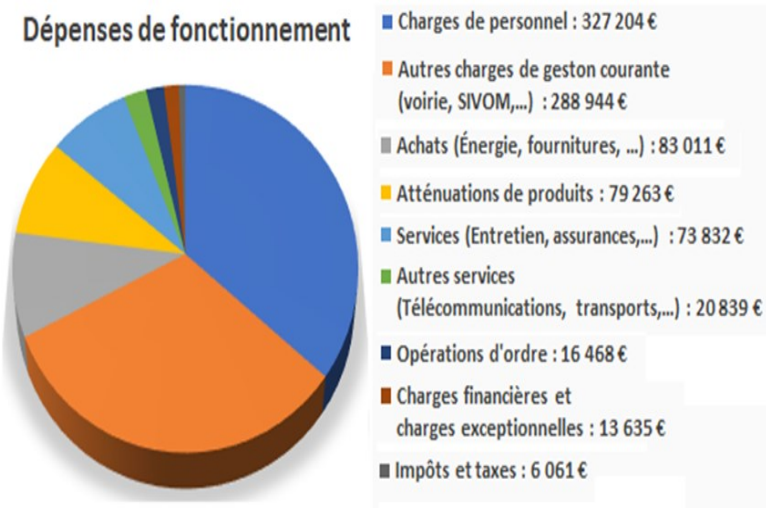
Le compte administratif 2018

Il présente les résultats financiers de l'exercice écoulé et qui sert de référence pour préparer le budget de l'année en cours.

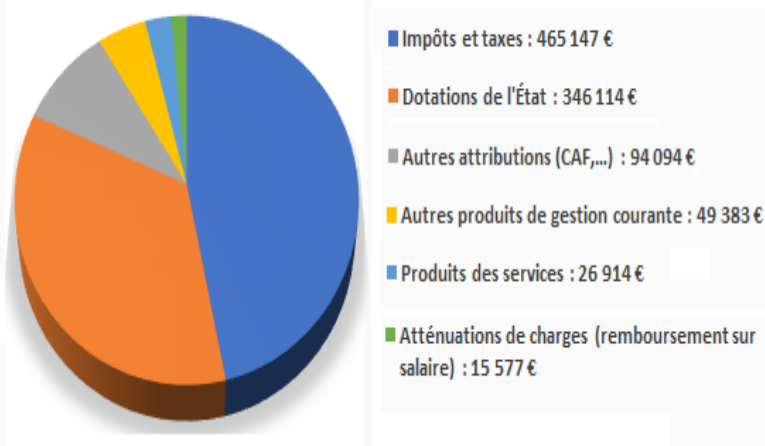
- Excédent Reporté 2018 : 199 360 € - Dépenses réelles de fonctionnement 2018 : 909 197 €
- Recettes réelles de fonctionnement 2018 : 997 289 € - Excédent réel de fonctionnement 2018 : 88 092 €
- Résultat de Fonctionnement 2018 : 287 452 €

L'excédent de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) participe au financement des investissements qui font l'objet d'un budget spécifique. C'est l'autofinancement de la commune.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Investissements 2018

DÉPENSES TTC		RECETTES TTC	
Remboursement capital emprunt	44 377 €	Fonds de Compensation TVA	128 836 €
Matériel et Mobilier	11 256 €	Subventions Département	57 828 €
Réfection de bâtiments	49 201 €	Subventions Etat	302 816 €
Église	5 308 €	Subventions CAF - MSA	52 559 €
Contrat d'Aménagement de Bourg	17 358 €	Opérations d'ordre	16 468 €
Bâtiment Périscolaire	514 574 €	Emprunt	120 000 €
Mur des Essanyiers	108 085 €	Excédent d'investissement 2017	141 790 €
Immeuble Ancienne épicerie	125 153 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 210 €
TOTAL	875 312 €	TOTAL	839 507 €

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement, soit 35 805 €, est financée grâce aux excédents réalisés par le budget de fonctionnement et par l'emprunt d'investissement.

Au 31 décembre 2018, la dette de la commune s'élève à 559 374 € soit 536 € par habitant (moyenne strate 697 €).

Budget 2019

Le budget général s'élève à 1 134 810 € en fonctionnement et à 734 916 € en investissement. Ce dernier comprend notamment la réalisation du multiservices (240 000 HT), l'aménagement du plateau sportif (102 000 HT) et l'achat du bâtiment de la Grange du Couvent (50 000 HT).

Le budget annexe de la maison de santé dont les travaux ont débuté le 22 avril 2019 pour une durée de 9 mois prévoit un investissement de 705 152 €.

Des taux d'imposition inchangés depuis 2015

	Taux Commune 2019	Taux Moyens 2018		Produit attendu 2019
		Département	National	
Taxe d'Habitation	23.35 %	25.82 %	24.54 %	252 647 €
Taxe Foncière Bâti	15.07 %	19.13 %	21.19 %	113 643 €
Taxe Foncière Non Bâti	29.83 %	35.84 %	49.67 %	35 826 €

Les travaux de la Maison de Santé ont débuté le 22 mai 2019

Si plusieurs professionnels de santé se sont déjà engagés à venir exercer à Saint-Menoux (cabinet infirmier, diététicienne, orthophoniste, sage-femme, ostéopathes, neuropsychologue), un local sera encore disponible pour un médecin, ou un kiné, ou un autre professionnel médical.

Le loyer prévu est d'environ 7,50 € le m² et l'ouverture est prévue pour **janvier 2020**.

Financeurs	Montant en €	%
Etat	350 000	60 %
Conseil Départemental	45 400	7.5
Région AUVERGNE-Rhône-Alpes	75 000	12.5
Commune	117 600	20%
Total	588 000	100 %

La rénovation complète de l'intérieur du bâtiment est en cours, sur les deux étages et le rez-de-chaussée, incluant le garage, ce qui donnera 9 locaux disponibles (plus deux salles d'attente et une grande salle mutualisable). Un soin particulier doit être apporté à l'isolation phonique et au confort des usagers et des professionnels, qui ont été associés dès le début du projet aux réunions avec Monsieur PICHON, l'architecte en charge du projet.



Fouilles archéologiques

Dans le cadre des travaux de la Maison de Santé, sont prévues des tranchées d'évacuation des eaux usées et pluviales, ainsi qu'une tranchée pour le gaz de ville. Etant donné que nous nous trouvons sur le site de l'ancienne Abbaye, et sur les lieux du cloître détruit à la Révolution, des fouilles archéologiques sont programmées à la demande de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Ces fouilles ne devraient pas retarder le chantier car l'intérieur du bâtiment reste accessible aux entreprises. Le coût à la charge de la commune n'est pas encore connu, il sera partagé entre la Commune et la DRAC. Les fouilles permettront de mieux mettre en valeur le résultat des recherches sur ce site chargé d'histoire.



OUVERTURE DU MULTISERVICES

Les travaux, débutés le 25 mars 2019, n'ont pas subi de retard et la rénovation du magasin et des réserves va permettre à Madame Nadine LAMY, qui nous vient de Saint-Plaisir, de vous proposer tous les aliments de consommation courante sous l'enseigne « **Panier Sympa** », mais aussi des produits du terroir, des cartes postales, articles de presse, cadeaux et souvenirs, un dépôt de pain, un dépôt de gaz, un service de pressing et de cordonnerie...

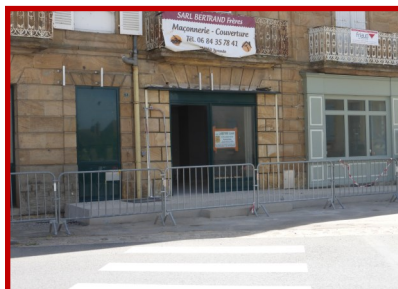
Un service de livraison à domicile sera également proposé aux personnes à mobilité réduite. En fonction des attentes et des besoins de la clientèle d'autres services pourront être proposés.

Certains d'entre vous ont pu faire la connaissance de Mme LAMY lors des vœux de la Municipalité. Elle vous réservera son meilleur accueil dès le 5 juillet. Faire ses courses à Saint-Menoux, c'est pratique, cela évite de prendre la voiture, et cela met de la vie dans le village !



OUVERTURE du mardi au samedi de 7h30 à 12h45 et de 15h30 à 19h

Le dimanche de 7h30 à 12h



Nouvelles installations

Création de figurines personnalisées en porcelaine froide à Saint-Menoux

Pour un mariage, un baptême, une naissance, une communion, un anniversaire ou pour toute autre occasion, n'hésitez pas à prendre contact avec **Daysi Gateaux** (Facebook) ou au **06 11 59 66 12**.

Si vous désirez vous initier à cette technique, Daysi MUELA donne également des cours privés ou en groupe pour les enfants et les adultes.



S'accorder une pause pour soi... chez soi.

A Saint-Menoux et dans un périmètre de 25 km, Blandine MAILLET, esthéticienne ménulphienne, se déplace à domicile sur rendez-vous (onglerie, maquillage, épilations, soins du visage et du corps, modelages).

Contact : 07 87 69 41 42



Chemins de randonnée



Les chemins de randonnée sont multiples dans les communes du département de l'Allier, et les adeptes sont de plus en plus nombreux, que ce soit en famille, seul ou en groupe, pour le plaisir, la santé ou dans une démarche spirituelle, pour observer la nature, en marchant, en courant, en vélo ou même à cheval. Les activités de pleine nature ont le vent en poupe.

A Saint-Menoux, plusieurs circuits sont accessibles et des jonctions avec les communes limitrophes sont possibles. Le Département met en place un schéma de développement de circuits reliés les uns aux autres, appelé le **PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée)**.

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais souhaite harmoniser le balisage sur l'ensemble du territoire communautaire et la commune de Saint-Menoux réfléchit au classement de certains circuits.

Actuellement, trois circuits existent sur la commune (plans disponibles en mairie) :

- **Le GR300 ou Chemin de Saint-Jacques en Bourbonnais** arrive d'AGONGES au niveau de Verne, puis passe par Clusors, le Chemin des Essanyers, la Fontaine du Bon Saint Menoux, Montrochet, la Forêt et rejoint SOUVIGNY. Ce chemin fait l'objet d'un balisage rouge et blanc (circuit de grande randonnée).

- **Le circuit de « la belette »** (appelé aussi « chantalouette ») : rebalisateur provisoire en bleu en cours.

- **Le circuit des « terres rouges de Clusors »** (appelé aussi « des châteaux ») : rebalisateur provisoire en vert en cours.

D'autres chemins non balisés sont praticables et permettent de varier les parcours.

S'ils sont utilisés par les véhicules agricoles, merci de veiller à leur maintien en bon état.



Sécheresse



Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent
FRAGILES
dans l'Allier

**Sojournons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU,
c'est protéger la ressource
mais aussi réduire ses dépenses !

Du 1^{er} janvier à début mai, le déficit pluviométrique par rapport à la normale varie entre 20 et 80 % selon les secteurs du département.

Malgré les pluies récentes début mai, les niveaux des nappes restent bas et significativement inférieurs à la normale.

[@Prefet03](#) [@Prefet03](#) www.allier.gouv.fr

À LA MAISON

- Ne faites pas tourner les **lave-linge** ou les **lave-vaisselle** à moitié vides
- Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette
- Préférez les **douches** aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau
- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- 20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **centaines de m³ par an**

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Arrêté préfectoral du 14 juin 2019

- Interdiction de 11h à 19h de l'arrosage des pelouses;
- Interdiction du remplissage des piscines privées, sauf constructions en cours;
- Interdiction du lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles.

Tout contrevenant à ces mesures encourt une contravention de 5e classe (jusqu'à 1500 €). Les amendes peuvent être prononcées de manière cumulative à chaque constat d'infraction.

Plateau sportif

Dans le projet d'aménagement d'un plateau sportif, la première phase a eu lieu avec la réfection totale de la pelouse du stade. La mise en place d'un arrosage automatique a été confiée aux entreprises Treyves Paysage pour une somme de 27 812.50 € HT et Remmeau pour une somme de 2 452.23 € HT, soit un coût total de 30 264.73 € HT.

L'objectif de cette rénovation est de permettre à nos associations qui ont de nombreux licenciés de s'entraîner et de jouer dans des conditions optimales, mais aussi de permettre aux Ménéulphiens de bénéficier de nouveaux services : citystade (fourni par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais sous réserve des financements) et agrès de fitness en extérieur (financés par la commune).

Estimation financière des aménagements à venir:

- Socle du Citystade et socles des agrès de fitness : 25 896.80 € HT
- Aménagement du terrain de pétanque : 10 084.90 € HT
- Agrès de fitness : 22 450 € HT
- Eclairage du petit stade : 5 180 € HT



Coût total du projet : 93 876.43 € HT (dont 35% subventionné par l'État et 30% par le département)

Sécurité routière

La phase de mise en sécurité au niveau circulation routière avance avec deux radars pédagogiques qui sont en cours d'acquisition pour 5 889 € HT :

- 1 radar fixe sera installé à l'entrée de la route de Moulins.
- 1 radar mobile avec 4 emplacements (route d'Agonges, route de Souvigny, route d'Autry-Issards et aux abords du lotissement des Vignes).

Pour les îlots et le balisage de la Route Départementale 953 à l'entrée du bourg côté Moulins, une dépense de 9 060 HT € est prévue. Le panneau d'entrée de bourg sera déplacé en direction des habitations afin de bien différencier la campagne et le bourg et permettre ainsi une meilleure compréhension des limitations de vitesse.

L'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation plus visibles ainsi que des emplacements mieux choisis devraient permettre un meilleur respect de la zone à 30 km/h.



Appel à votre imagination

Nous souhaiterions trouver un nom au nouveau bâtiment périscolaire et un autre à la salle mutualisée (ancienne garderie). Toutes vos idées seront les bienvenues ; merci de faire vos propositions à la mairie avant le mois de décembre.



Le cimetière mérite notre attention



Vous avez sans doute été étonnés par les herbes folles qui poussent depuis quelques mois dans notre cimetière, la cause : plus de désherbant...

La Charte d'entretien des espaces verts dans laquelle s'est engagée la commune permet un accompagnement par la FREDON pour aider la commune à changer les méthodes d'entretien des espaces publics vers une gestion plus respectueuse de l'environnement. La commune en est au dernier échelon avec la fin de l'utilisation de produits chimiques au niveau des terrains de sport et du cimetière.

Ces changements de pratiques impliquent une période de transition et un changement de regard. Mais nous sommes tous conscients de cette nécessité pour répondre aux enjeux environnementaux qui nous concernent tous.

Un essai d'hydromulching pour enherber les allées a été réalisé en 2018, mais les résultats se sont révélés peu concluants. D'autres expérimentations et réflexions sont en cours :

- végétalisation des concessions libérées, plantations d'arbres ou arbustes...,
- investissements à prévoir pour les allées (chiffrage en cours),
- aménagement d'un point tri suite à l'acquisition d'un composteur,
- aménagement de l'entrée extérieure.

La commune met tout en œuvre pour trouver des solutions d'aménagement à la hauteur du respect que nous avons pour nos morts et faire du cimetière un lieu propice au recueillement, sans oublier le respect du vivant.

Concessions échues

Un affichage sur le panneau au cimetière récapitule les concessions trentenaires et cinquantenaires échues. Certaines le sont depuis de nombreuses années. **Il est impératif de venir en mairie pour indiquer la suite à donner**, c'est-à-dire l'abandon de la concession ou son renouvellement à la date d'échéance. Le coût est de 120 €

Proposition de l'opération « Au pied des murs »

L'interdiction de désherber chimiquement modifie l'aspect général des trottoirs. La Municipalité vous propose de participer à rendre notre bourg plus joli.

Afin de faciliter l'entretien des trottoirs, une réflexion est en cours pour mettre éventuellement des graines de fleurs de pied de mur à votre disposition ... contre bons soins!



Vers un fleurissement durable...

Et n'hésitons pas à nous inspirer des plantes vivaces qui se plaisent à St Menoux et que l'on peut observer : valériane rouge, bidens, iris, coquelourde des jardins, souci...

Les plantes vivaces contribuent à un fleurissement durable, elles nécessitent peu ou pas d'arrosage tout en limitant les coûts...

Accueil de loisirs et crèche communautaire

A compter de la rentrée de septembre 2019, il sera dorénavant possible de payer sur internet les titres exécutoires émis par la trésorerie de Bourbon l'Archambault concernant les services de la petite enfance et de l'Accueil de loisirs à l'aide de « PAYFIP », l'outil mis en place par la Direction Générale des Finances publiques.
Les règlements par chèques restent bien sûr toujours possibles.

Agenda

Juillet

Samedi 6 : Fête patronale

- 16h : Jeux gonflables
- 16h30 : La Nature et les Bredins, course à pied de 5.7km et relais de 18km
- 20h : Lâcher de ballons
- 20h-23h : Barbecue géant et musique
- 23h : Feu d'artifice

Samedi 20 : Concours en doublettes de la Pétanque Ménéulphienne

Septembre

Dimanche 8 : Marche de Terre Nord-Sud

Dimanche 15 : Journée de la création des Fed'Arts

Vendredi 27 : Concert des Journées Musicales d'Automne

Samedi 28 : Brocante du Comité des Fêtes

Octobre

Dimanche 6 : Enduro en faveur du Téléthon

Novembre

Samedi 2 : Dîner dansant de l'AS Ménéulphienne

Dimanche 10 : Concours de belote de Génération Mouvement

Samedi 16 : Repas CCAS

Dimanche 17 : Loto du Comité des fêtes

Décembre

Vendredi 6 : Téléthon

Cinéma itinérant

A 20h30 au Centre d'Animation Culturelle

Les lundis
23 septembre
21 octobre
18 novembre



2019

CLASSIQUE ENBOCAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

16 JUIN / 17h / SAINT-AUBIN-LE-MONIAL / GRATUIT
23 JUIN / 17h / DEUX CHAISES / 8€
30 JUIN / 17h / FRANCHESSE / 8€
7 JUILLET / 17h / NOYANT D'ALLIER / 8€
21 JUILLET / 17h / MEILLERS / 8€
28 JUILLET / 17h / GIPCY / 8€
4 AOÛT / 17h / CRESSANGES / 10€
11 AOÛT / 17h / CHATEL-DE-NEUVRE / 8€
15 AOÛT / 17h / BOURBON L'ARCHAMBAULT / 8€
18 AOÛT / 17h / ROCLES / 8€
25 août / 17h / MEILLARD / 8€
1^{er} SEPT. / 17h / SAINT-HILAIRE / 8€
8 SEPT. / 17h / LE MONTET / 10€

RENSSEIGNEMENTS OFFICE DE TOURISME
04 70 67 09 79

PASS CONCERTS 50 €